



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE
INSTITUTIONNELLE

Élection des membres de la Commission de délégation de service public

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2026-072

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	106
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	2
Votants	111
Secrétaire de séance : Alain CAPÉРАН	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉРАН (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauches) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI

(Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par délibération du 13 avril 2026, le Conseil communautaire a créé La Commission de délégation de service public (CDSP) et fixé les modalités de dépôt des listes, formalité préalable à l'élection de ses membres, avec une date limite de transmission le 20 avril 2026 à 17h00.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CDSP intervient dans le cadre des procédures de passation des délégations de service public et :

- analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- émet un avis sur la valeur des offres initiales des candidats et le sens des négociations ;
- émet un avis sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Il a par ailleurs été décidé que la CDSP intervienne également pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis sur les offres initiales déposées par les candidats dans le cadre des procédures de passation des contrats de concessions de services réglementées par les articles L.3000-1 à L.3428-1 du code de la commande publique qui ne sont pas soumises, réglementairement, à l'intervention de la CDSP.

La CDSP est composée :

- du Président ou son représentant qui en assure la présidence ;
- de cinq (5) membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq (5) membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Conformément aux articles D.1411-3 et suivants du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au sein de l'assemblée délibérante « *au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* ». Par ailleurs, « *les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.* »

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du CGCT :

- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule liste est déposée, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

La liste suivante a été déposée :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1° Madame Évelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS)	1° Madame Dagmar Eva BERNITT (BÉROU-LA-MULOTIÈRE)
2° Monsieur Damien STEPHO (VERNOUILLET)	2° Madame Caroline BRAY (DREUX)
3° Madame Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS)	3° Monsieur Abdel-Kader GUERZA (DREUX)
4° Monsieur Stéphane LANTZ (BREZOLLES)	4° Monsieur Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS)
5° Monsieur Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT)	5° Madame Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants, L.1411-5 et D.1411-3 et suivants, L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC2026-069 du 13 avril 2026 portant création de la Commission de délégation de service public et détermination des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres,

Vu la liste reçue selon les modalités de dépôt fixées par la délibération du conseil communautaire du 13 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre, 8 abstentions, 2 n'ont pas pris part au vote) :

ARTICLE 1 : CONSTATE qu'une seule liste a été déposée pour la Commission de délégation de service public et avant le 20 avril 2026 à 17h conformément aux modalités prévues dans la délibération n°CC2026-068 du 13 avril 2026 :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1° Madame Évelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS)	1° Madame Dagmar Eva BERNITT (BÉROU-LA-MULOTIÈRE)
2° Monsieur Damien STEPHO (VERNOUILLET)	2° Madame Caroline BRAY (DREUX)
3° Madame Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS)	3° Monsieur Abdel-Kader GUERZA (DREUX)
4° Monsieur Stéphane LANTZ (BREZOLLES)	4° Monsieur Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS)
5° Monsieur Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT)	5° Madame Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX)

ARTICLE 2 : ELIT les membres de la Commission de délégation de service public.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 29 AVR. 2026
30 AVR. 2026	Président Christophe LE DORVEN
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	Secrétaire de séance Alain CAPÉLAN